

AVIS PUBLIC



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront sur une demande approuvant, pour l'édicule de la station de métro Champ-de-Mars situé au 940, rue Sanguinet, l'agrandissement du bâtiment en retrait de l'alignement de construction prescrit ainsi que l'implantation d'une clôture (mur-écran) d'une hauteur de 2,7 m au lieu du maximum de 2 m prescrit, et ce, en conformité avec le Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008) et en dérogation à l'article 701 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) ainsi qu'à l'article 6 du Règlement sur les clôtures (R.R.V.M., c. C-5).

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle sera étudiée cette demande aura lieu le 13 avril 2011, à 19 h, à la salle du conseil, 888, boulevard De Maisonneuve Est, 5^e étage.

Des renseignements concernant cette demande peuvent être obtenus en communiquant avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 872-9545 et en mentionnant le dossier 1104400075.

Montréal, le 19 mars 2011

Le secrétaire de l'arrondissement de Ville-Marie
M^e Domenico Zambito